

Département de
l'Allier

Arrondissement de
Vichy

VILLE DE SAINT GERMAIN DES FOSSES

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le

ID : 003-210302360-20240102-ARRPOL20240102-AR

S²LO

ARRÊTÉ n° 2024/01

Autorisation d'ouverture au public du Pôle Santé Simone-Veil

Le Maire de la Commune de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 111-7 à 8-3, R 111-19 à 19-11 et R 123-22 à 51,

Vu le décret n°95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié par décret 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public (R. 111-19 à R.111-19-11),

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

Vu le permis de construire n° 003 236 21 A 0005 et l'autorisation de travaux n° 03236 21 A 0002 accordés le 21 juillet 2021,

Vu la notice de sécurité annexé au permis de construire,

Vu la notice relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite annexé au permis de construire,

Considérant l'avis favorable de la commission d'arrondissement de Vichy pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 12 avril 2021,

Considérant l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'allier en date du 16 juin 2021,

Vu le rapport final de contrôle technique de l'APAVE en date du 19 décembre 2023 relatif à la solidité des ouvrages, à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme, à la solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés, à la sécurité des personnes, à la sécurité incendie, à l'isolation thermique et aux économies d'énergie, à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,

Vu l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées de l'APAVE en date du 19 décembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : L'établissement "Pôle Santé Simone-Veil" classé en type U de 5^{ème} catégorie, sis "9 rue Pierre Sénard" à Saint-Germain-des-Fossés est autorisé à ouvrir au public.

Article 2 : Notification du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Sous-Préfète de Vichy,
- M. DUPONT, Adjoint au Maire, chargé de la sécurité des personnes,
- Mme le Maire de Saint-Germain-des-Fossés.



Fait à Saint-Germain-des-Fossés, le 2 janvier 2024.
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain MERCIER

Rendu exécutoire :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou notifié

le :